
Nombre de membres**en exercice:** 14**Séance du vendredi 20 mai 2022****Présents :** 12

L'an deux mille vingt- deux et le 20 mai l'assemblée régulièrement convoqué le 13 mai 2022, s'est réuni sous la présidence de Yannick TOURNADRE.

Votants: 14

Sont présents: Yannick TOURNADRE, Martine BORREL, Fabienne CHARBONNEL, Odile DAUPHIN, Christian FEREYROLLES, François FEREYROLLES, Djamila MESSERLIN, Patrick MEYNIE, Marine OGHEARD, Antoine TEILLOT

Représentés: Émilie CHABORY, Christiane GAYDIER, René JAL, Christine SEPCHAT

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Christian FEREYROLLES

Le compte- rendu de la séance précédente est adopté, sans aucune observation.

Objet : Démantèlement Télési / Demande de Subvention (Financement région ligne PPI Parc)

M. le Maire rappelle que le 12 février 2022, dans le cadre du projet de requalification du site de La Stèle, le conseil municipal a délibéré pour approuver le projet de démantèlement du télési du bois de La Tour (démontage et évacuation de la remontée mécanique).

Cette opération a été estimée à 45 000.00 € HT. Un dossier de demande de subvention « Plan Avenir Montagne » a été déposé en mars 2022 auprès du commissariat de Massif en partenariat avec les conseils régionaux pour un montant à hauteur de 30 %.

Par courrier en date du 29 avril dernier, la commune a été informée que ce projet a été sélectionné (ne vaut pas promesse de subvention) pour sa qualité au titre du "Plan Avenir Montagne"

M. le Maire a également prospecté sur d'autres financements et il s'avère que le Parc des Volcans, dans le cadre du thème « Revitalisation Territoriale » peut apporter son concours financier à hauteur de 50 % des travaux, soit la somme de 22 500.00 €.

M. le Maire demande donc au conseil de bien vouloir l'autoriser à solliciter une subvention de 22 500.00 € auprès de la région Auvergne à réaliser au titre du PPI (programme pluriannuel d'Investissement) du contrat du Parc

Avant la réalisation des travaux, une régularisation de la propriété sera à effectuer avec la société VECOFA. M. le Maire rappelle qu'il s'est entretenu avec les gérants de la société VECOFA à ce sujet qui propose en contre-partie un dédommagement versé par la commune entre 3 000 et 4 000 € pour démonter le télési et récupérer le chalet.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil régional au titre du PPI (programme pluriannuel d'Investissement) du contrat du Parc.

Le Conseil Municipal autorise également Monsieur le Maire à négocier sur la base de 3 000.00 € avec la société VECOFA et entamer les procédures pour régulariser la propriété des biens de la société.

Objet : Réhabilitation bâtiment communal / Subvention FEADER

M. le Maire rappelle le projet commun, approuvé le 12 février dernier, de requalification du site de La Stèle à LA TOUR d'Auvergne dans son ensemble élaboré par Dômes Sancy Artense et la commune de LA TOUR D'Auvergne qui permettra d'envisager des activités en période de neige et hors neige dans une logique de réversibilité des aménagements réalisés.

Les travaux de requalification du bâtiment existant ont été estimés par le Cabinet ESTIER, Architecte, à la somme de	1 050 960.00 € HT
dont travaux de requalification du bâtiment	736 000.00 € HT
dont travaux d'assainissement	170 000.00 € HT
dont provisions	144 960.00 € HT

Afin de compléter le dossier de demande de subvention FEADER, qui sera déposé avant le 31 mai 2022, il convient d'approuver le plan de financement suivant :

Montant des travaux	1 050 960 € HT
Subvention FEADER (40 %)	420 384 €
Subvention PAM (plan avenir montagne) (30 %)	315 288 €
Subvention Département (FIT)	45 000 €
Fds de concours DSA	25 000 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce programme de travaux et son plan de financement correspondant.

M. le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes n'a pas été retenue pour la subvention plan avenir Montagne mais qu'ils sollicitent d'autres fonds. Il s'agit du cabinet d'architecte ESTIER-LECHUGA qui a été retenu pour suivre le dossier intercommunal. Un début des travaux intercommunal est prévu en mars-avril 2023 pour une réception des travaux en décembre 2023.

En ce qui concerne la partie commune (réhabilitation du bâtiment communal en restaurant) les travaux pourraient commencer en avril 2024 pour une fin en décembre 2024.

Objet : Aménagement des salles voûtées : Choix des entreprises

M. le Maire rappelle au conseil que, depuis le 2 mai dernier, les entreprises ont déposé les plis sur la plateforme dédiée pour ces travaux.

Après analyse des offres des entreprises consultées sur la plateforme dédiée à cet effet et après négociation, cette opération s'élève à la somme de 200 021.97 € HT (travaux) +19 600.00 € HT (honoraires), soit un montant global de 219 621.97 € HT répartis selon les lots suivants :

- **Lot 1 - DEMOLITIONS - GROS OEUVRE** - Entreprise BOYER - 81 420.49 € HT
- **Lot 2 - MENUIS EXT.BOIS/ALU -MENUIS INT.BOIS** - Entreprise DE SOUSA- 48 870.00 €
- **Lot 3 - PORTE AUTOMATIQUE** - Pas de réponse - Lot supprimé
- **Lot 4 - CLOISONS - FINITIONS – PEINTURES** - Entreprise MIOCHE - 18 764.58 €
- **Lot 5 - CARRELAGE – FAIENCE** - Entreprise CMG - 12 906.00 €
- **Lot 6 - ELECTRCITE - COURANTS FAIBLES –CHAUFFAGE** - Entreprise DOMELEC - 30 803.80 €
- **Lot 7 - PLOMBERIE - SANITAIRE –VENTILATION** - Entreprise MAGRIT - 7 257.10 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide ces montants et autorise M. Le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues

M. le Maire informe le conseil que la porte automatique a été supprimée puisqu'aucune entreprise n'a répondu à l'offre et qu'elle sera remplacée par une porte en verre.

Des parements en bois seront également supprimés considérant que les murs sont assez épais et que l'immeuble n'est ni humide ni froid ce qui permettra aussi de laisser les pierres apparentes du bâtiment.

Les travaux pourraient débuter en septembre 2022 pour une ouverture en décembre 2022.

Objet : Demande Sancy Glaces – Emplacement plan d'eau

Comme ces dernières années, M. et Mme VAN LEEUWEN (Sancy Glaces) ont sollicité un emplacement aux abords du plan d'eau pour la saison estivale 2022.

M. le Maire propose de leur mettre à disposition un emplacement sur le site du plan d'eau moyennant la somme de 250.00 €, comme pour l'année 2021.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition.

Objet : Vente d'herbe au plan d'eau

M. le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour la coupe et le ramassage de l'herbe autour du plan d'eau pour la saison d'été 2022.

Suite à des candidatures, la commission d'appel d'offres, chargée de l'ouverture des plis, a décidé de retenir une candidature pour la somme de 300.00 €.

Dans ce cadre, une convention d'usage sera signée entre les deux parties.

L'agriculteur retenu s'engage à effectuer une première fauche avant le 1er juillet et une seconde après le 22 août et la possibilité de faire pâturer des petits animaux en aval de la digue.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Objet : Recrutement surveillant de baignade

M. le Maire propose comme tous les ans de recruter un surveillant de baignade pour la saison estivale du 11.07 au 28.08.2022.

Suite au recrutement de Sullivan CHABERT au 1er janvier 2021, son objectif était d'obtenir le diplôme de surveillant de baignade, afin d'assurer cette surveillance.

L'année 2021 étant très chaotique face à la situation sanitaire, Sullivan n'a pas pu passer l'examen.

En revanche, cette année les examens ont pu avoir lieu, mais Sullivan n'a pas été reçu malgré 3 essais.

M. le Maire demande donc au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer avec l'association PROSPORT (comme les années précédentes) les contrats de mise à disposition correspondants pour la saison 2022.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve la proposition de M. le Maire et l'autorise à signer tous documents se rapportant à la mise à disposition du personnel pour la surveillance du plan d'eau durant la période estivale 2022.

Patrick MEYNIE propose de faire un point sur le personnel technique le mardi 24 mai à 20h00 en présence du maire et des élus référents au service technique puisqu'un contrat se termine en juin 2022. Il faut maintenant réfléchir si un recrutement est nécessaire pour le mois de juillet et août. Christian Fereyrolles rappelle que, pendant cette période, il n'y a pas plus de boulot que d'habitude.

Objet : Demande de subvention Association Sportive Collège

M. le Maire informe le conseil que l'Association Sportive du Collège a sollicité une subvention auprès de la commune, au titre de l'exercice 2022, destinée à mettre en oeuvre des projets tels que création de Tshirts, sorties, à hauteur de 200.00 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal est favorable à l'octroi d'une subvention de 200 € au profit de l'association sportive du Collège pour l'année 2022.

Monsieur le Maire informe qu'il avait discuté avec Mme Maître, principale du collège, lui exposant que les moyens financiers étaient limités. L'an passé, une subvention de 350.00 € avait été attribuée pour l'opération Cartooning for peace. Cette année il s'agit de l'association sportive mais qu'aucune autre subvention sera allouée pour une autre activité.

Objet: Adhésion Agence France Locale

M. le Maire informe le conseil que pour financer les travaux d'investissement 2022, un prêt doit être contracté.

Plusieurs établissements ont été sollicités dont l'Agence France Locale qui peut tout à fait répondre favorablement à notre requête mais demande une adhésion à cette agence.

Entre temps la banque populaire a fait une proposition intéressante qui propose un taux fixe sur 15 ou 20 ans à des taux corrects.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal ne souhaite pas adhérer à l'agence France Locale et autorise le Maire à réaliser un emprunt auprès de la banque populaire à taux fixe.

Après réflexion avec Christine SEPCHAT, adjointe aux finances, la commune a fait le choix d'emprunter 450 000.00 € sur 20 ans avec un taux fixe à 1.73 % pour un déblocage des fonds en septembre 2022.

Objet: Location Salle des Fêtes / grille tarifaire

M. le Maire rappelle que, par délibération, le conseil municipal a décidé d'instaurer un règlement intérieur de la salle des fêtes avec des tarifs de location.

Aujourd'hui et à la demande de plusieurs associations, M. le Maire propose au conseil de revoir les tarifs instaurés pour les associations locales.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à modifier la grille tarifaire en mettant à disposition gratuitement la salle des fêtes pour les associations communales qui organisent une manifestation lucrative.

La caution reste inchangée soit :

- 200.00 € pour la grande salle et buvette
- 600.00 € avec la cuisine.

La question des coûts d'impression des photocopies pour les manifestations est posée. Après réflexion et à l'unanimité l'impression des photocopies est à la charge de l'association soit 0.10 cts pour les photocopies noir et blanc et 0.20 cts pour les couleurs quel que soit le format.

Objet: Fourniture et pose Colombarium

De plus en plus de familles demandant une crémation pour leurs proches, la majorité des cimetières dispose aujourd'hui d'un colombarium.

M. le Maire souhaite que soit étudiée la possibilité de créer ce « monument cinéraire » dans le cimetière de La Tour, voire de Saint-Pardoux afin de pouvoir le proposer aux familles qui le souhaitent.

Pour avoir un ordre d'idée, plusieurs devis ont été établis. Il est question de 700 € la case.

Le Conseil municipal se pose les questions suivantes :

- est-ce judicieux ou pas ?
- dans quel cimetière le construire - (St-Pardoux ou la Tour)
- Avons-nous la place?

Le Conseil Municipal ne souhaite pas délibérer sur le sujet actuellement et se rendra sur place pour examiner en détail le projet.

Objet: Création poste et suppression simultanée - Adjoint Technique

M. le Maire rappelle la délibération en date du 05.09.2020 modifiant l'emploi du temps de Michèle SAVIGNAT, adjoint technique, passant de 17.50 hebdomadaires à 28 h 22 hebdomadaires.

Cette délibération n'est pas suffisante ; en fait, il faut supprimer le poste à 17 h 50 et créer un poste à 28 h 22.

Une nouvelle délibération doit donc être prise reprenant ces termes.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire et l'autorise à supprimer le poste à 17 h 50 et de créer un poste à 28 h 22 ce qui n'entraîne aucune modification, ni pour les horaires, ni pour la rémunération, ni pour les fonctions à exercer.

Objet: Protocole accord "Bar des Amis"

M. le Maire informe le conseil qu'il a été interpellé par la propriétaire du bar des amis au regard de problèmes d'humidité et d'infiltration d'eau sur le bâtiment. La conception du bâtiment qui se situe en contrebas d'une propriété de la commune ne permet pas 'l'écoulement naturel des eaux de pluie. De ce fait, il semblerait qu'une partie de l'eau de pluie s'infiltrerait à l'intérieur des murs, engendrant une fragilité des poutres, planchers et maçonnerie.

M. le maire propose la signature conjointe d'un protocole d'accord à l'amiable ayant pour objet de mettre fin aux réclamations et aux mises en causes de la propriétaire du bar des amis. En contrepartie, la commune s'engage à réaliser des travaux d'aménagement et faire réaliser des travaux de terrassement, d'empierrement et de revêtement au niveau supérieur du bâtiment.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve la proposition de M. le Maire et l'autorise à signer le protocole d'accord et de signer tous documents se rapportant à ces travaux.

Suite à la signature du protocole, un devis d'un montant de 5 820.00 € a été signé avec l'entreprise BOYER pour effectuer les travaux dans les meilleurs délais.

Objet: Vente de gentiane sur pied

M. le Maire fait part au conseil municipal d'une demande concernant l'arrachage de la gentiane sur les parcelles à Chambourguet.

Le demandeur propose d'exploiter la gentiane et de s'acquitter auprès de la mairie de la somme de 450.00€ par tonne.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil est d'accord pour autoriser l'exploitation de la gentiane moyennant la somme de 450.00 la tonne et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante.

Le paiement s'effectuera à chaque pesée soit tous les 15 jours. M. René JAL et Mme Marine OGHEARD ont été désignés référents en charge de ce dossier et se rendront disponibles le jour de la pesée.

Questions diverses :

- Vente ancien presbytère : La commune a été destinataire d'un courrier pour l'acquisition de l'ancien presbytère à Saint-Pardoux. Une première estimation réalisée par une agence immobilière en 2020 avait été estimée entre 235 000 et 240 000.00 €.

M. le Maire propose de demander une nouvelle estimation auprès des domaines et une agence immobilière.

Un problème d'infiltration d'eau a été constaté au niveau de la toiture. Un devis a été signé avec l'entreprise CHABAUD pour remplacer un velux pour un montant de 1 050.00 € HT.

- Traverse de bourg : Le projet entre le pont de la Pavade et le rond-point a été retenu pour étude par les services du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme

-Enquête logement : M. le Maire rappelle que le groupe Assemblia finance une enquête pour analyser les projets de logement pour – de 30 ans et les + de 60 ans. La commune prend en charge les frais de retour des questionnaires. Le service du département assure la distribution de l'enquête, la logistique générale et l'analyse des retours avec Assemblia.

- Garderie périscolaire – PEDT : Les agents communaux ont souligné le problème du nombre d'enfants élevé à la garderie le jeudi et le vendredi. (+ de 15 enfants). Selon la norme, l'encadrement est fixé à un adulte pour 14 enfants. Le conseil municipal décide de continuer de cette manière jusqu'à la fin de l'année. Un PEDT avait été signé en 2020 pour une durée de 2 ans soit jusqu'au 31 août 2022. Un nouveau PEDT a donc été rédigé et envoyé aux services de l'éducation nationale.

- Acquisition chemin communal Route de Besse : M. NAVE et Mme ALEXANDRE souhaitent acquérir une partie du domaine public situé entre deux parcelles leur appartenant. Une commission municipale se rendra sur place le 20 juin à 20h30 avant d'engager toute procédure.

- Scierie ROUX : M. le Maire dresse le bilan financier des travaux effectués à la scierie ROUX qui s'élève à 38 913.00 € HT. La scierie n'est pas encore équipée en chauffage, nous sommes dans l'attente d'un devis de l'entreprise VEDRINE. Reste à savoir qui prend en charge les travaux (commune ou les galoches du cantal).

- Prise possession terrain station-service : attestation de la DRAT Sancy reçue le 20 mai

- invitation aire de jeux inclusive : information de l'inauguration de l'aire de jeux inclusive le 9 juin à 17h – Un pot de l'amitié sera servi à la chapelle de Bughes

- Demande du camping de la vallée pour élaguer le chemin, Christian FERAYROLLES a procédé aux travaux. Le Maire rappelle que Christian n'est pas souvent présent les mardis mais beaucoup sur le terrain.

- Encart La Montagne « Heures d'été » : Patrick MEYNIE avait rencontré un commercial de la montagne pour présenter les nouveautés de cette année. Il était question d'introduire un encart dans une revue intitulée « Heures d'été », après réflexion de tous, et un tarif élevé, le conseil municipal ne souhaite pas donner une suite favorable.

- Division cadastrale : Une division de parcelles par le cabinet Blanchard aura lieu au Buisson le mardi 7 juin 2022 à 14h00. M. MEYNIE sera présent.

- Groupe de Travail rando : La communauté de commune Dômes Sancy Artense a mis en place un groupe de Travail Rando afin d'améliorer les circuits de randonnée. Fabienne CHARBONNEL a été désignée élu référent pour travailler sur ce projet.

- **DETR voirie** : M. le Maire informe le conseil que suite à un entretien avec le sous-préfet, ce dernier lui avait indiqué que la demande de subvention DETR pour la voirie ne sera pas allouée. La commune souhaite quand même procéder aux travaux à Aulhat, Chomet et Mezeyrat et supprime la Place Malègue.

- **Cabinet médical** : Le Dr BENOIST a été contacté par une psychologue de La Bourboule pour partager son cabinet.

-**Eglise Saint-Pardoux** : Le maire informe que les travaux de maçonnerie avancent doucement mais qu'ils comprendront bien l'ensemble des façades.